

Séance ordinaire du Conseil Municipal du Jeudi 15 janvier 2015 à 20 heures

Monsieur le Maire Henri MATTES ouvre la séance à 20 heures.

Présents : MM les Adjointes Julien SCHICKLIN, Fabien WEIDER et Véronique DE NEEF, MM Serge ESTERMANN, Sylvie GOEPFERT, Christiane GOLDBRONN, Corinne HELL, Fabien ROSENBLATT, Chantal RUMMELHART, et Marlyse SCHAEFER.

Absents excusés : M l'Adjoint Nicolas RICHERDT et Mme Renée OTT.

Absent non excusé : M Henri WENCK.

Procuration : M l'Adjoint RICHERDT à Mme GOEPFERT.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 04 décembre 2014
2. Compte rendu des délégués
3. Affaires générales
 - 3.1 Révision du PLU : débat et décision concernant le PADD (Plan d'aménagement et de développement durable)
 - 3.2 Fixation de loyers
 - 3.3 Indemnité de logement du pasteur de l'église protestante réformée de Saint-Louis
 - 3.4 Révision des tarifs communaux
 - 3.5 Bulletin communal
 - 3.6 Compte rendu des décisions du Maire dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil Municipal
4. Divers.

Mme Sylvie Goepfert est nommée secrétaire de séance.

1. **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 4 DECEMBRE 2014**

Ce point sera remis à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil Municipal, le compte rendu n'ayant pas été transmis aux élus.

2. **COMPTE-RENDU DES DELEGUES**

Aucune réunion de la Communauté de communes ou de syndicat intercommunal n'a eu lieu depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

3. **AFFAIRES GENERALES**

3.1. **Révision du PLU : débat et décision concernant le PADD (Plan d'aménagement et de développement durable)**

Monsieur le Maire explique que, conformément à la feuille de route concernant les modalités de révision générale du PLU qui avait été communiquée aux conseillers par courriel le 26 Aout 2014 et discutée au conseil municipal du 4 septembre 2014, les réunions avec l'ensemble des propriétaires fonciers des zones potentiellement urbanisables ont été tenues au cours du 4eme trimestre 2014.

Ces réunions ont permis d'informer les propriétaires sur les grandes orientations qui avaient été votées par le conseil en date du 4 septembre 2014, de collecter et d'évaluer leurs projets de constructions dans un avenir proche.

Afin de poursuivre le processus de révision du PLU, il s'agit maintenant de débattre et d'approuver le PADD (Plan d'aménagement et de développement durable). Le document préliminaire servant de base au débat a été préparé avec l'aide du cabinet Waechter sur la base des informations assemblées au cours des réunions avec les propriétaires, des recommandations des services de la préfecture et des objectifs imposés par le SCOT.

Ce document a été distribué aux conseillers par E-mail en date du 6 Janvier 2015 afin de préparer le débat.

Mr le Maire propose de présenter les grandes lignes du PADD préliminaire à l'assemblée et de débattre, au fur et à mesure de la présentation des diverses orientations, des modifications proposées par les conseillers.

M le Maire attire l'attention des élus sur une possibilité des services de la préfecture de demander quels sont les moyens mis en œuvre par la commune pour inciter les constructions sur les parcelles « vides » dans l'enveloppe urbaine, sous peine de bloquer les projets d'extension.

En ce qui concerne l'accroissement des logements, M ROSENBLATT suggère de préciser 5 logements par an, plutôt que 100, sur les 20 prochaines années.

Il soulève également la question des 5000 m² nécessaires pour une opération d'aménagement et risquant de bloquer des projets éventuels sur des zones plus petites.

Ce point sera revu ultérieurement.

Enfin, il estime que pour évaluer les risques d'inondation, il y a lieu de tenir compte des deux ruisseaux : Altenbach ET Willerbach. Mme HELL approuve cette remarque.

Mr le Maire demande au conseil de se prononcer sur l'approbation du PADD, comportant les modifications apportées au cours du débat, afin de permettre la poursuite de la révision du PLU en cours.

Cette version du PADD est acceptée par les membres présents.

3.2. Fixation de loyers

Mr le Maire explique que suite aux changements de locataires et à la rénovation de certains appartements communaux, il s'agit de fixer les nouveaux loyers.

Mr le Maire propose de fixer le loyer du studio place de la Mairie à 470,- € par mois.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Après avoir entendu les explications de M le Maire,
- Décide de fixer le loyer du logement place de la mairie à 470,- € par mois à compter du 1^{er} janvier 2015.

En ce qui concerne le cabinet médical, M le Maire informe l'assistance des évolutions suivantes :

- Le Docteur KIROUANE rejoindra la maison médicale de la Communauté de Communes en principe fin mars 2015.
- Les infirmières quitteront également le cabinet médical de Michelbach-le-Bas.
- La sage-femme par contre souhaite prolonger son bail sur la commune.

M le Maire informe le Conseil Municipal qu'un médecin urgentiste souhaite s'installer au cabinet médical pour proposer des traitements par hypnose, après le départ du Dr KIROUANE.

M le Maire propose de fixer les loyers du cabinet médical de la façon suivante :

- Local des infirmières : 130,- € par mois,
- Local du médecin : 215,- € par mois,
- Local de la sage-femme : 260,- € par mois.

Ces loyers s'entendent charges comprises.

Ils entreront en vigueur au 1^{er} avril 2015.

M le Maire demande au conseil Municipal de se prononcer sur l'approbation de ces nouveaux loyers et de lui donner tous pouvoirs pour l'application de ces décisions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de M le Maire.

3.3. Indemnité de logement du pasteur de l'Eglise protestante réformée de Saint-Louis

Monsieur le Maire explique que comme chaque année il s'agit de voter l'indemnité de logement versée au pasteur de l'Eglise protestante réformée de Saint-Louis.

Mr le Maire propose de fixer l'indemnité annuelle à la somme de 28.07 €.

Mr le Maire demande au conseil Municipal de se prononcer sur l'approbation de cette indemnité et de lui donner tous pouvoirs pour l'application de cette décision.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de M le Maire.

3.4. Révision des tarifs communaux

Monsieur le Maire explique que comme chaque année il s'agit de réviser les tarifs communaux.

Mr le Maire propose de conserver les tarifs actuels.

- Cimetière :	Concession pour une tombe simple (2m2) 15 ans	:	80 Euros
	Concession pour une tombe double (4m2) 15 ans	:	180 Euros
	Emplacement au columbarium 15 ans	:	300 Euros
- Service Photocopie :	copie de format A4	:	0,20 €
	copie format A3	:	1-Euro
- Extrait des registres d'Etat-Civil actes de plus de 100 ans :	l'extrait	:	22 Euros
	la copie intégrale	:	30-Euros
- Participation à l'assainissement collectif		:	1.800-Euros
- Location de matériel :	la chaise	:	2,-Euros
	la table	:	6-Euros
- Location des salles :	sous-sol de la mairie	:	52-Euros
	salle des fêtes sans cuisine	:	225-Euros
	salle des fêtes avec cuisine	:	300-Euros
	salle des fêtes avec cuisine et vaisselle	:	350-Euros
	salle des fêtes sans cuisine avec verres	:	240-Euros
- Caution par location :		:	600-Euros
- Caution pour le nettoyage :		:	50,-euros
	Les habitants de Michelbach-le-Bas bénéficient d'un abattement sur les locations de la salle de fêtes de	:	100-Euros
- Loyer mensuel pour les garages 24 rue de Blotzheim		:	40 Euros
- Forfait pour charges des logements 24 rue de Blotzheim :			
	supprimé, un compteur d'eau ayant été installé dans chaque logement.		

Mr le Maire demande au conseil de se prononcer sur l'approbation de ces tarifs et de lui donner tous pouvoirs pour l'application de cette décision.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs selon le tableau ci-dessus.

Ils entreront en vigueur le 1^{er} février 2015.

3.5. Bulletin communal.

M le Maire donne la parole à la déléguée Sylvie Goepfert pour un point sur la préparation du bulletin communal annuel.

3.6. Compte rendu des décisions du Maire dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil Municipal

Conformément aux délégations qui lui ont été conférées par le Conseil Municipal en date du 15 mai 2014, M le Maire informe les élus qu'il a renoncé à exercer au nom de la commune, le droit de préemption urbain sur le terrain bâti situé 16 rue de l'Altenbach, cadastré section 3 N° 266/169 et 343/173 d'une

superficie totale de 800 m² et comportant une maison d'habitation.
Le prix de vente du bien est chiffré à 322.000 €, honoraires d'agence de 18.000 € en sus.

4. **DIVERS**

Mr le Maire demande aux conseillers de faire part de leurs remarques/suggestions.

Mme GOLDBRONN demande si l'école primaire, encombrée de cartons avant Noël, a été rangée.
M le Maire lui répond que, concernant les classes, elle peut s'adresser à l'Inspection Académique.

Elle demande également de pouvoir consulter la facture concernant l'impression du démenti et affirme que les agents communaux en ont assuré la distribution.

M le Maire précise qu'il a fait le tirage lui-même et que les élus se sont partagé la distribution.

Pour l'avenir, il lui demande d'apporter les preuves de ses accusations.

M l'Adjoint SCHICKLIN revient sur la fête de Noël au cours de laquelle M le Maire a remercié les Adjoints pour leur travail. A son tour, il tient à faire part de ses remerciements à M le Maire pour son action assidue et efficace en faveur de la commune.

Mme l'Adjoint DE NEEF adresse ses remerciements aux personnes qui ont œuvré pour le bon déroulement de la fête de Noël des personnes âgées.

Enfin, Monsieur Michel MEYER, présent dans la salle, intervient en tant qu'ancien Adjoint au Maire, pour signaler que le problème concernant le risque inondation en provenance des deux ruisseaux Altenbach et Willerbach avait déjà été soulevé dans les années 1995 – 1996.

A l'époque, les services compétents avaient répondu que le problème sera réglé en amont des cours d'eau.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures 10.